

COMMUNE DE BEAUSSAULT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018.

Le maire ouvre la séance à 20h25. Agnès LEGRAND est absente, excusée. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.Coupe de bois. Après discussion, le Conseil décide d'effectuer cette année une coupe sélective d'arbres dans le bois de Bival (frênes malades et arbres morts). Afin d'évaluer le volume des arbres concernés avant d'en annoncer la coupe, le Conseil se rendra sur le terrain samedi 3 mars à partir de 10h. Un marquage des arbres sera exécuté à cette occasion. Délibération n°2.

2.Devis toiture maison 440 rue Principale. Le Conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Gaudray concernant la réfection de la toiture de la maison située 440 rue Principale pour un montant de 9 531,30€ HT (idem pour le CCAS, la maison étant un bien de la commune et du CCAS). Un accord de principe est donné mais d'autres devis seront demandés). Délibération n°3.

Sous réserve que le budget le permette, le Conseil émet également un accord de principe favorable pour la réfection de la toiture du même bâtiment côté garderie. Le devis soumis par l'entreprise Gaudray s'élève à 7 211,20€ HT.

3.Remplacement poteaux incendie défectueux. Deux poteaux sont défectueux à Grattennoix et un troisième rue Principale à hauteur de l'église. Le Conseil donne son accord de principe pour la présentation de demandes de subvention au Département et au titre de la DETR. Coût estimé : 1 990€ HT par poteau. Délibération n°4.

4.Bâtiment communal. Les devis pour la partie maçonnerie sont en attente. Une date butoir de remise des devis sera communiquée aux entreprises concernées. Le Conseil donne cependant son accord de principe pour la formulation de demandes de subvention au Département et au titre de la DETR pour la construction d'un bâtiment technique communal. Délibération n°5.

5.Demande divers subventionnements. Une suggestion à revoir en 2019 : goudronnage de l'allée centrale du cimetière pour y améliorer l'accessibilité.

Les travaux de voirie Chemin à l'eau et rue de la Croix Colos sont décalés en 2019, une fois que le réseau d'adduction d'eau aura été remplacé sur ces voies.

6.Vote taux d'imposition 2018. Le Conseil après délibération décide à l'unanimité une augmentation de 1,5% des taux d'imposition, ce qui se traduit à un indice de 12,55 pour la taxe d'habitation, 8,61 pour le foncier bâti, 25,85 pour le foncier non bâti et 19,16 pour la CFE. Délibération n°6.

7.Subventions aux associations. Après de fructueux échanges, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes : ACPG-CATM Haute-Béthune 150€, Ecole de musique de Forges 50€, Comité des fêtes 550€, Comité d'animation Grattennoix 550€, Coopérative scolaire de Beaussault 300€, Les petits Loups 100€, AARPB La Brèche 100€. Délibération n°7.

A l'occasion de cette attribution de subventions aux comités des fêtes et d'animation, un débat s'instaure sur la complémentarité à définir entre le Conseil et les dits comités au sujet des diverses manifestations festives communales. Thème à suivre.

8. Questions diverses donnant lieu à délibération.

- en réponse à la demande de l'enseignante, une télévision couleurs d'environ 100cm sera acquise à la rentrée scolaire de septembre 2018 pour la classe maternelle. Délibération n°8.
- le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de la MFR de Coqueréaumont. Délibération n°9.
- le Conseil décide de maintenir en 2018 le dispositif de fiscalisation pour le paiement du syndicat de ramassage scolaire. Délibération n°10.
- le Conseil constatant la défaillance du bureau AUDIENCE pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la salle polyvalente décide l'envoi d'un courrier recommandé de mise en demeure pour mettre un terme à la convention signée en 2015. Délibération n°11.
- une demande de subvention sera présentée au département pour l'acquisition de panneaux de signalisation. Délibération n°12.

9. Autres questions diverses.

- détérioration de la route départementale devant l'entreprise D'Hont : la réunion de concertation précédemment prévue entre les deux riverains, la direction des routes et la commune de Beaussault ne s'est pas encore tenue. Une relance sera effectuée.
- prochaine réunion de la commission cimetière : samedi 10 mars à 10h.
- l'exposition itinérante du département 'Portraits de clos-masures' sera installée à Beaussault dans le hall de la salle des fêtes du 10 au 18 avril, de 14 à 18h. Entrée gratuite. Il sera fait appel à des volontaires pour assurer une permanence.
- le contrôle de l'installation gaz de l'actuelle salle des fêtes a été réalisé et expédié à la préfecture.
- la commission des impôts sera prochainement convoquée.
- l'absence répétée d'enseignant à Compainville entraîne des difficultés pour la prise en charge des enfants, la mairie de Compainville déclarant ne pouvoir faire face à la situation. A suivre.
- certaines haies ont bien été taillées dans les chemins communaux. Une relance verbale sera adressée aux retardataires après actualisation.
- une séance de travail sera programmée entre le maire et les adjoints pour étudier un dossier relatif à la gestion du personnel (dossier RIFSEEP).
- le chauffage de l'église est partiellement en panne. Des travaux de remise en état sont en cours. A cette occasion il est envisagé de remplacer les lattes de bois manquantes sur les trois voûtes.
- un inventaire des travaux nécessitant la location de matériel spécifique (mini-pelle, rouleau compacteur) est soumis aux conseillers en vue d'une prise en compte au budget.
- l'association presque centenaire (créée en 1920) « Groupe fraternel des démobilisés de Beaussault » est en cours de dissolution après avoir procédé à un don à la Commune (décorations pour les illuminations de fin d'année)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 23h15.